



Mairie de  
**GARGAS**

Fait en mairie de Gargas,  
le mardi 28 mars 2023

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Madame le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, en séance ordinaire, à la salle du conseil en Mairie, le

**MARDI 4 AVRIL 2023**  
**à 18 HEURES 30**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 14 mars 2023
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Mise à jour de la composition des commissions municipales (art L. 2121-22 du CGCT)
- 5- Opérations immobilières effectuées par la commune – Bilan des acquisitions et des cessions
- 6- Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus locaux en 2022
- 7- Budget Primitif 2023 du budget annexe Unité de Production d'Electricité
- 8- Subventions aux associations
- 9- Vote des taux d'imposition 2023 de la fiscalité locale communale
- 10- Budget Primitif 2023 du budget principal Commune
- 11- Dépenses à imputer à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » (Nomenclature budgétaire et comptable M57 développée), article 623 « Publicité, publications, relations publiques » (Nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée)
- 12- Modification du tableau des effectifs du personnel territorial titulaire
- 13- Convention de partenariat voisins vigilants et solidaires
- 14- Convention de mise à disposition d'un véhicule du VLC (Vaucluse Luberon Château) à la commune
- 15- Révision des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon
- 16- Demande d'actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale relevant du régime forestier
- 17- Questions diverses

**Le Maire, Laurence LE ROY**

4 place du Château - 84400 GARGAS - Tél : 04 90 74 12 70  
info@gargas.fr - www.gargas.fr

